L'augmentation de dépense serait de 87,000 francs en 1890 et de 267,000 francs en 1891.

M. Gerville Réache a dit que ces mesures étaient le commencement de la réparation d'une ancienne erreur et qu'à son avis elles ne devaient pas retarder le vote de la loi sur les cadres des officiers de vaisseau et des autres corps de la marine.

Les dix torpilleurs de haute mer : Coudon, Gépet, Esterel, Faron, Sicié, Lérins, Molène, Porquerolles, Noirmoutier et Ouessant, récemment commandés à l'industrie, ont reçu de nouveaux noms.

Ils s'appellent, d'après l'ordre ci-dessus : Dragon, Grenadier, Lancier, Turco, Zouave, Eclair, Kabyle, Orage, Parrazin et Tourbillon.

Voici la liste des enseignes de vaisseau qui suivront, à partir du 1er juillet prochain, la période d'instruction du bataillon d'apprentis-fusiliers. Ce sont MM. Flarimond, Jechaux du Plessis et Millault du port de Cherbourg, Souviron et Chaze du port de Brest, Biffand, Le Coroller, Le Meunier et Ravallec, du port de Lorient, Mauros, du port de Rochefort, Chardon et de Douville de Maillefeu, du port de Toulon.

*Mes*sieurs les enseignes de vaisseau Kerros et Fouequ, suivront comme élèves, les cours de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime.

Les officiers élèves à l'école des torpilles ont été débarqués, le 15, de l'*Algésiras*, après avoir été reconnus aptes à la spécialité de torpilleur, et ont quitté Toulon pour rejondre leurs ports d'attache.

Le nouveau *contingent d'officiers-élèves* entrera à l'école le 15.

A ce propos, on nous fait remarquer, de Toulon, que le règlement qui régit l'Ecole des torpilles n'a encore qu'un caractère provisoire, et qu'il semblerait après dix-huit mois d'expérience pratique, utile de le rendre définitif, en y introduisant les modifications reconnues nécessaires. Le bureau compétent du ministère n'a pourtant pas l'habitude de se faire tirer l'oreille pour lancer un règlement.

Tenue bourgeoise. — Les sous-officiers rengagés, allant en permission de courte durée, peuvent-ils se mettre en costume civil ?

R. — Cette question n'est pas officiellement résolue. Si elle était posée au Ministre, elle serait certainement tranchée dans le sens de la négative, parce que, répondant affirmativement, il aurait à craindre

1° De créer une occasion de dépense aux sous-officiers rengagés.

2° D'entrer dans une voie contraire à la discipline et de créer un courant destructeur de l'esprit militaire.

Dans la pratique, l'usage d'un vêtement civil, pourvu qu'il soit décent, peut être toléré ; mais le commandement supérieur, les chefs de corps et le service de la place sont en droit de sévir.

Hors du lieu de garnison, quand les formalités d'arrivée ont été remplies, la possession d'un titre de *permission régulière constitue* une autorisation quelle que doive être la durée de l'absence.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 21 juin.—Hauteur barométrique, 767. Température :
A 9 heures du matin.. 15 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 20 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 18 degrés audessus de zéro.

Paris, 21 juin. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée. Une aire voisine de 765 m/m couvre la France, une autre s'étend sur l'Italie. Dans le nord du Continent le baromètre est relativement variable (Bodo, Arkangel 755).

Le vent continue à souffler des régions ouest sur la Manche, il reste variable sur nos côtes de l'Océan et de la Provence. Des pluies sont signalées dans le Nord, le Centre et l'Est de l'Europe.

La température est restée à peu près stationnaire. Le thermomètre marquait ce matin 8 degrés à Kuopio 15 à Berlin, Vienne, Paris, 17 à Clermont, 20 à Rome, et 26 à Biskra.

En France, le ciel va rester nuageux et la température sensiblement la même.

A Paris, hier, l'après-midi et la soirée, beau.

Température : maximum 24 degrés 6; minimum, 7 degrés 9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La tentative d'assassinat du Raverdi. — On se rappelle le drame commis, il y a quelques semaines, au Raverdi, par un jeune employé nommé Carlier, qui, après avoir tiré quatre coups de révolver sur sa maîtresse, la fille Richiez, avait tenté de se suicider en se logeant *treize* balles dans le corps.

Carlier est aujourd'hui entièrement remis de ses blessures; la justice ne tardera pas à le conduire à Lille.

La fille Richiez est également remise de ses blessures; elle sortira bientôt de l'hotel-Dieu.

L'accident de la cour des pompiers. — L'état des deux victimes de l'accident de la cour des pompiers continue à être de plus en plus satisfaisant.

Le pompier Castelain est maintenant hors de danger et si aucune complication ne se produit, il ne tardera pas à entrer en convalescence.

Quant au pompier Bécue, il est presque entièrement guéri.

Une conférence à Roubaix. — Une réunion publique aura lieu dans la salle de Mme veuve Dominique-Rousseau, le dimanche 13 juillet, sous les auspices du comité radical et de l'enseignement mutuel et sous la présidence de M. Emile Moreau, député de Roubaix.

MM. Dumay, député, et Delahaye, qui ont été envoyés comme délégués à la conférence internationale de Berlin, ont promis d'assister à cette réunion.

Verbeck à Roubaix. — Le célèbre prestidigitateur Verbeck, du Théâtre des Nouveautés de Paris, donnera, aujourd'hui dimanche, 22 juin, une seule représentation à l'Hippodrome à huit heures et demie du soir.

Nous en donnons plus loin le programme.

Le Cercle nautique l'« **Aviron** » prend part, aujourd'hui dimanche, aux régates d'Amiens, dans deux courses à deux rameurs et en skiff.

L'équipe de quatre rameurs ne pourra participer au concours par suite d'un deuil récent de l'un des membres.

Les régates du 13 juillet. — Le Cercle nautique l'*Aviron*, organise, pour le dimanche, 13 juillet, de grandes régates internationales, sur le canal du Blanc-Seau.

De nombreuses sociétés étrangères, et notamment une société de Paris, ont promis d'assister à ces régates qui s'annoncent comme devant être très brillantes, et dont voici le programme :

Course n° 1.— Embarcations de plaisance à clins sans porte-nage en dehors à 2 rameurs en pointe ou en couple, parcours : 1,200 mètres, deux virages, entrée : 3 francs. — 1er prix : Une médaille d'argent et 25 fr. ; 2e, une médaille de bronze.

Course n° 2.—Yoles-Gigs (Juniors) deux avirons de pointe, parcours : 1,200 mètres, deux virages, entrée : 8 francs. — 1er prix : une médaille de vermeil et 60 fr. ; 2e, une médaille d'argent et 40 fr. ; 3e une médaille de bronze.

Course n° 3. — Yoles-gigs et skiffs (juniors) deux avirons de couple, parcours, 1200 mètres, deux virages, entrée 5 francs. — 1er prix, une médaille d'argent et un objet d'art, 2e, une médaille d'argent et 20 francs.

Course n° 4. — Yoles-gigs (seniors) deux avirons de pointe, parcours, 1200 mètres, deux virages, entrée 10 francs. — 1er prix, une médaille de vermeil et 100 francs; 2e une médaille d'argent et 50 fr.; 3e, une médaille de bronze.

Course n° 5. — Périssoires (assis), parcours : 1.200 mètres, deux virages, entrée : 3 francs. — 1er prix, une médaille d'argent et 40 fr. ; 2e, une médaille de bronze et 20 fr.; 3e, une médaille de bronze.

Course n° 6. — Yoles-gigs (juniors) quatre avirons de pointe, parcours : 2.400 mètres, quatre virages, entrée : 15 francs. — 1er prix, une médaille en vermeil et 150 fr.; 2e, une médaille d'argent et 75 fr.; 3e, une médaille d'argent et 25 fr.

Course n° 7. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions bordant deux avirons de couples (seniors), parcours 1200 mètres, deux virages; entrée : 5 francs. — 1er prix, une médaille de vermeil et un objet d'art; 2e, une médaille d'argent et 25 fr; 3e, une médaille de bronze.

Course n° 8.—Yoles-gigs (seniors), quatre avirons de pointe, parcours 2.400 mètres, quatre virages; entrée : 20 francs. — 1er prix, une médaille de vermeil et 300 fr.; 2e, une médaille d'argent et 100 fr. ; 3e, une médaille d'argent et 25 fr.

Course n° 9, périssoires (à obstacles), parcours 800 mètres, un virage; entrée : 2 francs. — 1er prix, une médaille d'argent et 20 fr.; 2e, une médaille de bronze et 10 fr.; 3e, une médaille de bronze et 5 fr.; 4e, une médaille de bronze.

Cercle catholique de la Concorde.—La fête patronale du cercle catholique de la Concorde aura lieu, cette année, les dimanche 29 et lundi 30 juin ; voici le programme :

Le dimanche 29 juin, à 9 heures, dans la chapelle du cercle, *messe solennelle chantée* par la société chorale du cercle.

Aussitôt après la messe commencera le concours pour les prix offerts aux différents jeux : billard, boules, cartes, etc. Le soir, à 4 heures, distribution des prix.

A sept heures, représentation offerte aux familles des sociétaires : *La Gifle*, comédie en un acte, et *Charles VI*, drame en trois actes de Casimir Delavigne. Telles sont les pièces qui seront interprétées. Par suite de l'exiguïté de la salle, la commission des fêtes a décidé qu'une seconde séance serait donnée le dimanche 6 juillet.

Lundi 30 juin, à 7 heures du soir, banquet.

Chronique religieuse. — La Conférence St-Pierre, fera célébrer en l'église Saint-Martin, samedi 28 juin, à sept heures, une messe pour l'Eglise, le Souverain Pontife, la France et la Société de St-Vincent de Paul.

Se méfier de la Boule de Neige. — M. Souxdorf-Horent, chargé de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, à Roubaix, nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous invitons les personnes charitables à se tenir en garde contre une souscription qui, sous la dénomination de « Boule de Neige », s'est répandue profusément à Roubaix et à Tourcoing, en faveur d'Œuvres d'Orient.

» Cette souscription, lancée en *dehors de tous* représentants officiels comme à l'insu de la direction générale des Œuvres de Mgr Lavigerie, pourrait bien ne pas avoir pour but de servir la cause de la France et du catholicisme en Orient.

» Les catholiques auront toujours raison de se méfier de ces souscriptions lancées en dehors du clergé. » Pour le comité des Ecoles d'Orient,

» SOUXDORF-HORENT

» *Boulevard de Paris, 102.* »

Une société de vélocipédistes. — Nous apprenons qu'une société de vélocipédistes et de cyclistes est en voie de formation à Roubaix. Cette société aura pour but de développer l'entraînement et d'organiser des courses périodiques, excursions, voyages, etc.

Les vélocipédistes qui désireraient faire partie de cette société sont priés d'adresser leur demande au bureau du journal sous la rubrique *14 juillet*, avant le 25 juin, s'ils désirent participer aux courses du 14 juillet.

Ils recevront une convocation individuelle pour les réunions préparatoires.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 10 au 20 juin, il a été vendu à Roubaix 9,580 kil. de poisson.

Une pauvre folle. — Dans la soirée de lundi, vers six heures, des agents en tournée virent venir à eux une femme misérablement vêtue et marchant nu-pieds, que suivaient une cinquantaine de gamins.

Croyant avoir affaire à une ivrognesse, ils l'arrêtèrent; la femme, se voyant entre deux agents, se mit à crier de toutes ses forces : Au voleur ! à l'assassin !

On s'aperçut bientôt que cette malheureuse n'était pas ivre et M. le commissaire de police du 3e arrondissement fit requérir M. Denis, docteur en médecine, qui déclara qu'elle était atteinte d'aliénation mentale et la fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

Les agents eurent toutes les peines du monde à maintenir cette pauvre folle dans la voiture; on la fit asseoir et, chemin faisant, comme elle parlait d'Abscon, ils apprirent qu'elle se nommait Amélie Piédanna, qu'elle habitait Abscon et était âgée de 45 ans.

Elle a fait de grandes difficultés pour entrer à l'hopital où une religieuse est heureusement parvenue à la calmer et à la rassurer.

Un vol, au Beau-Chêne. — Un vol assez singulier a été commis dans la nuit de vendredi à samedi, non loin du pont du Beau Chêne.

On sait que les terres qui sont retirées du nouveau canal de Tourcoing sont transportées dans un bas fond situé près du canal. Les ouvriers, leur journée terminée avaient l'habitude d'aller déposer leurs outils dans une baraque en planches, construite à quelques mètres du pont.

Samedi matin, au moment de reprendre leurs travaux, ils s'aperçurent que la toiture de la baraque avait été enlevée, et que tous les outils qu'elle contenait avaient disparus. On ignore les noms des voleurs.

Blessé par un cheval. — Un garçon boucher de la rue de Lille, dételait, samedi matin, le cheval de son patron, quand l'animal lui lança une ruade, qui l'atteignit en pleine poitrine. Le malheureux garçon s'affaissa et dut être transporté à son domicile; son état paraît très grave.

Tombé d'une échelle. — Un ouvrier maçon, François Lestienne, occupé à des travaux de réparations, dans une cour de la rue de Tourcoing, à été, samedi à dix heures du matin, victime d'un accident.

Il était monté sur une échelle double et étalait du mortier sur un plafond, quand son échelle basculant, il tomba à la renverse.

Il a reçu, à la jambe droite, des contusions qui n'offrent pas de gravité et s'est fait une entaille de plusieurs centimètres à la main, avec sa truelle.

M Lestienne en sera quitte pour quelques jours de repos.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de vendredi, 5 chiens ont été mis en fourrière et 4 contraventions dressées pour divagation.

Les épaves.— Une clef de coffre-fort a été trouvée vendredi matin, sur la voie publique et rapportée au bureau du commissariat central de police où on peut aller la réclamer.

Wasquehal. — Les funérailles de M. Leuridan, dont nous avons annoncé la mort jeudi, ont eu lieu samedi matin, à dix heures et demie, au milieu d'une nombreuse assistance.

Le corps était porté par des conseillers municipaux et les coins du poêle étaient également tenus par quatre anciens collègues du défunt.

La fanfare de Wasquehal a joué plusieurs marches funèbres pendant la cérémonie. Aucun discours n'a été prononcé.

— Quelques jeunes gens, profitant de la soirée calme de vendredi, étaient partis faire une promenade en barquette sur la Marcq.

La barque, par suite d'une fausse manœuvre, chavira en face de l'établissement de M. Guislain. Un des jeunes gens qui s'y trouvaient, M. Emile D..., fut précipité dans l'eau.

Ses camarades se portèrent à son secours et réussirent heureusement à l'en retirer sain et sauf.

Wattrelos. — Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain 26 juin, à cinq heures précises du soir :

Ordre du jour : 1° Soutiens de famille ; 2° Formation du budget additionnel de 1890 ; 3° Demandes diverses ; 4° Service vicinal ; création des ressources pour 1891 ; 5° Formation du budget pour 1891.

— *Une disparition.* — Sous ce titre, nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'une femme avait abandonné sa famille pour aller vivre à Roubaix avec un autre homme.

On nous prie de dire que madame M.... n'a pas emporté avec elle l'argent destiné aux besoins du ménage, que cette dame était en butte aux mauvais traitements de son mari et que c'est pour se soustraire aux coups, qu'elle recevait, qu'elle a dû quitter le toit conjugal; que, de plus, elle n'a jamais eu de relations avec M. X..., et que, malgré la séparation qui la tient éloignée de ses enfants, elle pourvoit encore en sous-main à leur existence.

— Un fermier du hameau du Laboureur revenait vendredi matin, de Lannoy, en compagnie de sa femme et de sa fille, quand, à l'angle de la route de Roubaix à Wattrelos, il vit venir à lui un individu qu'il ne connaissait pas et qui l'appela par son nom pour lui demander l'aumone.

Le fermier répondit qu'il n'avait rien à donner, et il continua sa route. Tout à coup il reçut derrière la tête, une pierre que le mendiant avait ramassée et qu'il venait de lancer de toutes ses forces sur les voyageurs.

Le coup fut si violent que le fermier, qui perdit du sang en abondance, faillit s'évanouir. Sa femme entra dans une maison voisine pour demander du secours pendant que la jeune fille signalait par gestes et par cris, le mendiant qui prenait la fuite dans la direction de Lannoy.

La blessure qu'a reçue le fermier est profonde et, en rentrant chez lui, il a été obligé de se mettre au lit.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur de cet attentat.

— *Un vol.*— Un jeune homme de vingt-cinq ans environ, se présentait, jeudi, dans l'après-midi, dans un estaminet du hameau de St-Liévin et demandait à la cabaretière *si elle ne voulait pas lui acheter des* cravates ou lui en céder plusieurs anciennes pour une nouvelle.

La cabaretière refusa, prétextant qu'elle avait ce qu'il lui fallait, mais le marchand fut si pressant *dans ses demandes qu'elle finit par se rendre à ses* instances et monta dans une chambre du 1er étage, pour y chercher les cravates de son mari.

Quand elle revint dans l'estaminet, elle trouva le tiroir du comptoir ouvert et une petite caisse qui se trouvait près de ce comptoir, renversée. Le faux marchand avait réussi à enlever environ neuf francs et avait pris la fuite.

Malgré toutes les recherches faites il a été impossible de le retrouver.

— *La Fraude.* — Une capture importante a été opérée, samedi matin, au bureau de Wattrelos, par les préposés Baudin et Dupont, de la brigade mobile de Roubaix.

Une voiture, chargée d'allumettes et de tabac belge, que conduisait un individu de Roubaix, Alfred X... a été saisie. Le cheval a été mis en fourrière et le conducteur remis entre les mains de la gendarmerie.

— *La maraude.* — Un jardinier habitant au hameau du Laboureur, M. Fontaine, a surpris deux gamins de la rue d'Alger, V... et H..., âgés de 13 et 10 ans, occupés à cueillir des fraises dans ses jardins. Il s'est *mis à la poursuite des jeunes maraudeurs*, qui ont été conduits à la gendarmerie, et qui ont été l'objet d'un procès verbal.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

L'« union des déserteurs belges, » nous prie d'insérer la communication suivante :

« Les réfractaires, retardataires et déserteurs belges sont priés de se rendre dimanche, 22 juin à 6 h. du soir à l'estaminet du *Tigre royal*, rue Blanchemaille pour y recevoir une communication très-importante ».

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Antoine Brunfaut, ancien fabricant, propriétaire, âgé de 91 ans, demeurant rue de Tourcoing, 116. Ses funérailles auront lieu en l'église St-Joseph *mercredi prochain, 25 juin, à neuf heures et* demie.

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Le Comité lainier a tenu, vendredi soir, sous la présidence de M. F. Masurel-Jonglez, sa sixième réunion dans laquelle communication a été donnée du procès-verbal de la séance du comité central de Paris.

Le Comité a aussi arrêté les termes d'une lettre de remerciements à adresser à M. Develle, ministre de l'Agriculture, pour les déclarations qu'il a faites, dans le cours de la discussion à la Chambre des députés, de la loi sur les mais, au sujet du droit d'entrée sur les matières premières.

Affreux accident. — Paul Depoître, âgé de 20 ans, né à Tournai, ouvrier chez M. Marescaux, rue Ste-Barbe, se trouvait, vers trois heures, samedi après-midi, au deuxième étage, occupé à la manœuvre de l'ascenseur, qui descend jusque dans les caves.

L'appareil était en bas de sa course, et Depoître, sans doute en se penchant, perdit l'équilibre et tomba ainsi d'une hauteur de plus de dix mètres. On alla aussitôt chercher un médecin et un prêtre, et après les soins indispensables donnés sur place, le malheureux jeune homme fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

On donnait son état comme absolument désespéré.

Nouveaux détails. — La chute de Paul Depoître n'aura pas, on l'espère, les graves conséquences qu'on redoutait tout d'abord. L'ascenseur n'était pas au bas de sa course et le jeune homme n'est tombé que d'une hauteur de 6 mètres environ. Le médecin qui l'a visité avec soin n'a constaté aucune fracture. S'il n'existe pas de lésions internes, la guérison ne se fera pas longtemps attendre.

Mort subite. — M. Xavier Honoré, demeurant rue de Guisnes, comptable chez M. Vandevenne, marchand de bois, rue Claire-Lemaitre, avait dîné comme de coutume et était revenu à l'heure habituelle à son bureau. Tout à coup on le vit pâlir et s'affaisser. On s'empressa auprès de lui en attendant l'arrivée du docteur Catteau, qu'on était allé chercher en toute hâte. Tous les soins étaient inutiles; M. Honoré avait été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Sa plume était restée dans ses doigts crispés!

M. Honoré était père de six enfants, six filles. Cette mort a produit dans tout le quartier la plus vive émotion.

Nouvelle condamnation. — On n'a sans doute pas oublié Louis Dutilleul, l'un des héros de la grève du commencement de mai. Il avait été condamné pour différents faits glanés relevés à sa charge, deux fois à 6 mois d'emprisonnement, mais le dernier jugement avait déclaré que les deux peines se confondraient.

Mais à la date du 24 avril, ce même Dutilleul était déjà poursuivi pour coups et blessures envers Mertial Dhelemmes de la cour Lhussard. Cette fois bien entendu c'est un mois de plus que Dutilleul devra passer en prison.

Rectification. — L'agent H. Devos n'avait jamais donné comme nous l'avons dit par erreur de signe de dérangement d'esprit. Il a fait son service jusqu'au dernier moment et est mort en quelque sorte sur la brèche. Il a succombé à une pneumonie.

Violences. — Le sieur Agathon L..., place Thiers, est poursuivi pour coups portés rue de Redan, sur Charles Vandevelle, âgé de 19 ans.

Trois jeunes voleurs. — Vers 2 heures 1/2, samedi après-midi, on avait vu trois garnements entrer furtivement dans plusieurs maisons de la rue Notre-Dame. Deux agents furent aussitôt avertis. L'un prit par les rues des Orphelins et de Roubaix, l'autre par les rues du Bocquet et Motte pour se rejoindre place Sébastopol. Arrivés là, ils aperçurent les trois gaillards près du pont du chemin de fer, s'en allant tranquillement semblant grignoter quelque chose. Ils leur donnèrent la chasse, et les arrêtèrent rue Latérale. Deux avaient encore sur eux des fragments de tablettes de chocolat. L'autre avait fini de croquer sa part.

Ils avouèrent sans trop se faire prier qu'ils avaient raflé un paquet de chocolat chez Mme veuve Destombes, dont le magasin fait l'angle de la rue Notre Dame et de l'impasse du Lac. On alla voir : c'était bien cela.

Les voleurs sont : Emile Dehaen, né à Reckem, 10 ans; Pierre-Louis Hals, né à Tècle, 13 ans et Alphonse Cornil, le fameux Cornil, 11 ans, déjà condamné quatre fois, dont deux à 2 mois de correction.

Toujours la fraude. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les douaniers de la brigade ambulante de Tourcoing, ont arrêté près du Pont de Neuville, Jean Vanbrodam, journalier, âgé de 19 ans, demeurant à Tourcoing, avec une charge de tabac de Moravie.

Mouveaux.— *La société philanthropique*, désirant venir en aide aux malheureux, non seulement dans l'avenir, mais aussi pour le présent, à décidé que les bouteilles de vins qui n'ont pas été utilisées dimanche, seront données au Bureau de bienfaisance pour être distribuées par ses soins aux malades indigents et nécessiteux.

Les laïcisations à Halluin. — Le conseil municipal s'est réuni, le 10 juin, sous la présidence de M. Phalempin, adjoint, pour la seconde séance de la *session ordinaire* de mai.

M. le Président rappelle que, par sa délibération du 13 mars dernier, le conseil municipal a demandé que la commune d'Halluin fut autorisée à plaider dans l'action judiciaire à elle intentée par Madame veuve Lemaitre-Demeestere et consorts à l'effet d'obtenir la révocation des donations qui lui ont été faites par M. Jean-François Delobel, et M. et Mme Lemaitre-Demeestère, les conditions de ces donations ayant cessé d'être exécutées.

Puis il expose que, dans le cas dont il s'agit, les intérêts du maire se trouvant en opposition avec ceux de la commune, le conseil doit, aux termes de l'article 83 de la loi du 5 avril 1884, désigner un autre de ses membres pour représenter la commune dans l'affaire sus énoncée.

Le conseil désigne à cet effet M. Phalempin, adjoint.

M. le *président donne communication de la lettre* qui suit :

« Lille, le 9 juin 1890.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que l'école publique de filles et l'école maternelle publique seront » confiées à un personnel laïque à partir du 23 courant.

» Je vous prie de prendre les mesures nécessaires » afin que la salle des classes et les logements aux- » quels elles ont droit en vertu de la loi soient mis à » la disposition des nouvelles maîtresses à la date » indiquée.

» Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Préfet du Nord.

» Signé : VEL-DURAND. »

Cette lettre donne lieu à de vives observations.

Le Conseil fait remarquer que la loi n'imposait pas actuellement la laïcisation de l'école publique de filles ni de l'école maternelle publique, et que la mesure prise par M. le Préfet est d'autant moins justifiée qu'elle est de nature à causer un préjudice *considérable à la commune en lui faisant perdre la* propriété des écoles sus-énoncées et en la mettant dans la nécessité d'en créer de nouvelles.

Après explications, la délibération suivante a été adoptée :

« Considérant que par suite de la laïcisation de l'école communale de garçons de la place, la commune a déjà été dépossédée de la propriété de cette belle école qui lui avait été donnée à la seule condition qu'elle serait dirigée par des congréganistes;

» Que la commune n'ayant à sa disposition aucun autre local pouvant servir d'école à la place, il a été pourvu d'office, par arrêté préfectoral, au remplacement de la dite école par la *location, moyennant un* prix de loyer exorbitant entièrement à la charge de la commune, d'un autre local, situé rue de Lille;

» Qu'en raison de la laïcisation, une action judiciaire est en instance à l'effet d'obtenir la révocation des donations faites à la commune pour l'établissement d'une école publique au Mont, à la condition, que cette école serait dirigée par des congréganistes;

» Et que le remplacement des institutrices congréganistes par un personnel laïque aura pour conséquence certaine de faire perdre à la commune l'école publique de filles et l'école maternelle publique qui lui ont été données par M. Bliecq, ancien curé d'Halluin, également à la condition formelle que ces écoles resteraient dirigées à perpétuité par des filles de la Sagesse;

» Considérant que, d'un autre coté, les filles de la Sagesse remplissant à Halluin les fonctions d'institutrices communales depuis environ quarante années avec un dévouement admirable, et ce, moyennant un *très modique traitement* ;

» Que les excellents services qu'elles ont rendus dans la commune depuis leur entrée en fonctions leur ont acquis l'affection et la reconnaissance de toutes les familles, et que leur remplacement par des laïques, tout en nécessitant de grands services pécuniaires, viole ouvertement le sentiment unanime de la population d'Halluin.

» Le Conseil, tout en se soumettant à la loi,

» Proteste énergiquement, dans l'intérêt de la commune et des habitants d'Halluin, contre la laïcisation de l'école communale publique de filles et de l'école maternelle publique.

» Rejette sur l'autorité supérieure qui l'impose, et sur les personnes qui pourraient y avoir coopéré, toutes les consequences de cette mesure désastreuse;

» Et adresse aux respectables institutrices communales les regrets et l'expression de sa vive reconnaissance et de celles des habitants d'Halluin pour les éminents services rendus par elles à la commune jusqu'à ce jour. »

Halluin. — Les funérailles du garde, M. Debuigne, ont eu lieu samedi matin. Etaient présents à la cérémonie M. le Maire MM. les adjoints et les conseillers municipaux, le lieutenant et quelques sous-officiers des pompiers, la gendarmerie, M. le commissaire de police, les gardes, les employés d'octroi et les gardes de Roncq, Bousbecque, Linselles, Tourcoing.

Après la cérémonie, M. le Maire a adressé ses remerciements à l'assistance, qui avait accompagné M. *Debuigne à sa dernière demeure.*

Linselles. — *Mort de M. Ducatteau.* — On nous écrit :

« La commune de Linselles vient d'être frappée d'un deuil cruel, M. Ducatteau, *adjoint au maire*, est mort après quelques jours de maladie.

» M. Ducatteau, qui remplissait les fonctions d'adjoint depuis vingt-quatre ans, était membre de la commission du l'hospice et du bureau de bienfaisance, président du patronage et du cercle catholique, président de la société des secours mutuels et enfin président de la conférence Saint-Vincent-de-Paul.

» Il a remplies fonctions avec tant de zèle et de dévouement qu'il a droit à la reconnaissance de la population tout entière.

» Généreux, il distribuait largement une bonne partie de sa fortune aux pauvres qui perdent, en lui, un bienfaiteur et un père.

» Ses funérailles auront lieu mardi matin à onze heures. »

— Un vol d'une montre de 45 fr. environ et d'un portemonnaie contenant 11 fr. 50 a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi au préjudice de M. Léopold Vervake, employé chez M. Mallart, cultivateur à la Vignette. L'auteur est inconnu.

Neuville-en-Ferrain. — *Le Conseil Municipal* s'est réuni le 20 juin, à 6 heures du soir.

1° Il a voté le budget de 1891 ; 2° Il a décidé : 1° qu'une *nouvelle* distribution de correspondances postales serait faite dans l'après-midi ; 2° de procurer de l'eau potable à l'école des garçons; 3° de placer deux nouvelles lanternes publiques sur la route de Neuville à Tourcoing ; 4° de mettre en état de viabilité le chemin rural du Bas-Quartier ; 5° d'allouer une prime de 15 fr. à tout préposé des douanes qui arrêtera un voleur sur le territoire de la commune.

6° Il a approuvé les dépenses faites à l'occasion de la visite de Mgr l'Archevêque; 7° Il a voté une allocation de 700 fr. aux sapeurs-pompiers; 8° Il a voté une gratification supplémentaire de 25 fr. à chaque instituteur adjoint; 9° Il a décidé en principe l'organisation d'un festival pour 1891; 10° Il a voté des remerciements à la famille Ghestem pour l'érection d'un nouveau Calvaire au cimetière communal.

Roncq. — M. Bécue, chef de gare, vient d'avoir la douleur de perdre son fils élevé au lycée de Tourcoing; le fils de M. Bécue n'était âgé que de douze ans et demi.

LILLE

L'affaire Doby. — M. le gouverneur de la Banque de France vient d'adresser à M. le commissaire central, par l'intermédiaire de M. le directeur de la succursale de Lille, une somme de 500 francs à répartir entre les agents des polices municipale et de sûreté qui ont pris part aux recherches concernant Doby et faites en ville.

Cette bonne aubaine, à coup sûr méritée, a été favorablement accueillie, et les 500 francs ont été immédiatement versés à la caisse commune des agents.

Administration des Hospices. — MM. Viseur et Labbe, membres de la commission administrative des Hospices de Lille, viennent d'envoyer leur démission à M. le préfet du Nord.

FOLIE DES GRANDEURS

Un pauvre fou couvert de riches oripeaux
Haranguait les passants, émus de sa folie :
« Saluez, disait-il, je suis roi du Congo !
» C'est moi qui fait la peau si fine et si jolie,
» Et je reviens savon quand on me jette à l'eau! »
Savonnerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris.
46145d

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CONCERTS & SPECTACLES

Les concerts publics — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés aujourd'hui, dimanche 22 juin, à cinq heures du soir, au parc de Barbieux, par la *Fanfare Delattre* et l'*Union des Travailleurs* :

1re partie : 1° Allégro militaire, de Maillot ; 2° *Le Baptême sous les Tropiques*, de Heymans, scène maritime : A. Introduction et chant du départ ; B. En mer; C. Le baptême; D. Fête à bord. Danse interrompue par l'orage; E. Terre ! chant d'allégresse; 3° Air varié pour tuba, exécuté par M. Joseph Deneu, Montagne.

2e partie : *Union des Travailleurs* (orphéon). — 1. *Quatre-vingt-neuf*, E. Nisse; 2. *La Liberté éclairant le Monde*, de Gounod ; 3. *Les Proscrits*, de Saintis.

3e partie : *Fanfare Delattre*. 1. Marche espagnole, Montagne; 2. *Ernani*, fantaisie, Verdi ; 3. Polka pour piston, exécutée par M. F. Timmer, Lobel.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 21 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Qui aurait cru le vénérable Gosse, dit le ver solitaire, docteur en herbes sans garantie de la Faculté, capable de traiter de canailles les juges qu'il appelait naguère mes doux juges, et qu'il s'efforçait d'apitoyer sur son sort.

C'est pourtant ce qui lui est arrivé à l'audience de ce jour. Poursuivi de nouveau pour exercice illégal de la médecine, abus de confiance, infraction à un arrêté d'expulsion, « le Ver solitaire », peu content de s'entendre condamner à 3 mois de prison, se fait octroyer en outre 2 ans de prison en outrageant le tribunal.

Un journalier, Victor Richard, âgé de 33 ans, a été surpris, à Tourcoing, en état d'ivresse. 2 mois de prison et 300 fr. d'amende.

Roncq. — 25 francs d'amende à François Debrocq, marchand de légumes à Roncq, pour coups portés à sa femme.

Wattrelos. — Dix jours de prison à Bernadine Mergan, ménagère à Wattrelos.

Bondues. — Quinze jours à Louis Delebecque de Bondues. MAITRE POINTU.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du samedi 21 juin

Présidence de M. PASL, président

Les laïcisations à Halluin. — Aujourd'hui est venu un procès intenté à la commune d'Halluin, à la suite de la laïcisation de l'école tenue par les frères maristes.

Donation d'immeubles ayant été faite à la commune sous condition de faire diriger par les frères, les héritiers du donateur demandent la révocation de la donation.

La demande a été soutenue par Me Théry ; la défense a été présentée par Me Boyer-Chamard.

Le jugement a été remis à une audience ultérieure. MAITRE POINTU.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Présidence de M. PAIN, conseiller de préfecture.

Le canal de l'Espierre

C'est mardi prochain que viendra le procès entre la ville de Roubaix, l'Etat et la Compagnie du canal de l'Espierre.

Dans le procès entre cette compagnie et les villes de Lannoy et de Lys-lez-Lannoy, voici quels étaient les termes exacts de l'expertise réclamée par ces dernières.

« Plaise au Conseil de Préfecture,

» Subsidiairement,

» Nommer experts qui auront pour mission :

» 1° De vérifier s'il est exact que la communauté de Lys-lez-Lannoy envoie dans le Riez Debbecq et de là dans le canal de l'Espierre des boues industrielles ou autres artificielles en quantité plus considérable qu'elle ne le devrait d'après l'ordre et la nature des choses.

» 2° A supposer le fait établi de dire s'il a pour cause des travaux publics auxquels la commune aurait fait procéder et généralement s'il peut engager sa responsabilité à un titre quelconque.

» 3° Enfin, le cas échéant, de rechercher et d'évaluer le dommage si aucun il y a qui a pu et peut encore en résulter pour la Cie du canal de l'Espierre en distinguant suivant qu'elle avait le droit comme elle le prétend de capter le riez Delbecq et de le faire déboucher dans son canal, ou que comme le soutient la commune de Lys-lez-Lannoy, il devait continuer à se jeter comme par le passé dans le ruisseau de l'Espierre.

» Dépens réservés. »

Le Conseil de Préfecture a rendu un jugement fortement motivé, par lequel il ordonne une expertise.

Les noms des trois experts n'ont pas été désignés par le jugement : nous les donnerons prochainement, ainsi que les motifs du jugement.

MAITRE POINTU.

CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. DUMOUSSEAU, lieutenant-colonel

Dans sa dernière séance, sur les réquisitions du commissaire du gouvernement, M. Oudet, chef d'escadron en retraite, le Conseil de guerre a reçu le serment de M. Rochas, commandant d'infanterie en retraite, nommé rapporteur près le Conseil de guerre séant à Lille, en remplacement de M. le capitaine Lebon, atteint par la limite d'âge. MAITRE POINTU.

Lytton, de Mérénus et du commandant Alexandre Peyrusse. Enfin